

**DEMANDE DE DÉPÔT EN VERTU DE LA
LOI SUR LES CORPORATIONS**



A Date d'entrée en vigueur des statuts ou de l'enregistrement (facultatif) Vous pouvez choisir une date d'entrée en vigueur pour vos statuts ou votre enregistrement qui tombera durant la période à venir de 30 jours à partir de la date à laquelle vous allez déposer les documents. Les documents seront publiés à cette date ou après . Si vous choisissez cette option, veuillez entrer ci-dessous la date d'entrée en vigueur demandée. Nous n'accepterons pas les demandes verbales ou un formulaire sous toute autre forme. Si cette date n'est pas indiquée, vos statuts ou votre enregistrement entreront en vigueur à la date à laquelle l'Office des compagnies a reçu vos documents : _____ / _____ / _____ Jour Mois Année	
B Service accéléré demandé (droits supplémentaires exigés)	
C Nom actuel de la corporation _____ Numéro d'entreprise _____ et / ou Numéro de registre _____	
D Précisez le type de formulaire déposé: Statuts de _____ Demande de _____ Autre _____	Si une demande de réservation de nom a été déposée, veuillez fournir le numéro de réservation
E Adresse postale pour les déclarations annuelles NOUVELLES corporations – Si cette partie n'est pas remplie, nous utiliserons l'adresse postale comme adresse du bureau enregistré . Corporations EXISTANTES – Si cette partie n'est pas remplie, nous conserverons l'adresse qui figure dans nos dossiers.	
F Facultatif : Je désire recevoir à l'adresse suivante un avis électronique m'informant de la date de dépôt exigée pour la déclaration annuelle. Remarque: Si l'avis électronique ne peut être livré, les déclarations annuelles seront envoyées à l'adresse postale consignée dans les dossiers.	
G Nom et adresse de l'expéditeur:	Personne-ressource: _____ Tél (de 8 h 30 à 16 30): _____ Droits ci-joints: _____ Numéro de référence du client: _____
H RÉPONSE DU BUREAU <input type="checkbox"/> Formulaires acceptés. Votre copie est jointe. COMMENTAIRES _____ _____	
Date	Signature de réception

Envoyez les droits et deux copies des formulaires à l'adresse suivante:
L'Office des compagnies
405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (MB) R3C 3L6

Médias substitués offerts sur demande

Loi sur les corporations
CLAUSES DE PROROGATION
(corporation sans capital-actions)



1. Dénomination sociale		2. Numéro d'entreprise
3. Dénomination précédente, si celle-ci change au moment de la prorogation		
4. Autorité législative qui régissait jusqu'à présent la corporation		
5. Date de la constitution ou de la fusion		
6. La corporation est enregistrée en vertu de la <i>Loi sur les corporations</i> du Manitoba. La corporation n'a jamais été enregistrée en vertu de la <i>Loi sur les corporations</i> du Manitoba. L'enregistrement de la corporation est annulé au Manitoba.		
7. Adresse complète du bureau enregistré au Manitoba (inclure le code postal)		
8. Nombre (ou nombre minimal et maximal) d'administrateurs		
9. Administrateurs		
Nom complet		Adresse complète

10. Les activités de la corporation se limitent à ce qui suit :

11. Autres dispositions, s'il y a lieu

12. La corporation n'a pas de capital autorisé et exercera ses activités sans que ses membres en tirent profit sur le plan pécuniaire; tout bénéfice réalisé par la corporation sera consacré à l'avancement de ses activités.

13. Lorsque les activités de la corporation sont à caractère social, indiquer l'adresse au complet du lieu où elle les poursuivra

14. Les modifications apportées aux statuts au moment de la prorogation ont été dûment autorisées.

Date	Signature	Poste

Form 12.1